

Bonjour,

vous m'avez transmis une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact concernant votre projet P1509 – Montreal (11).

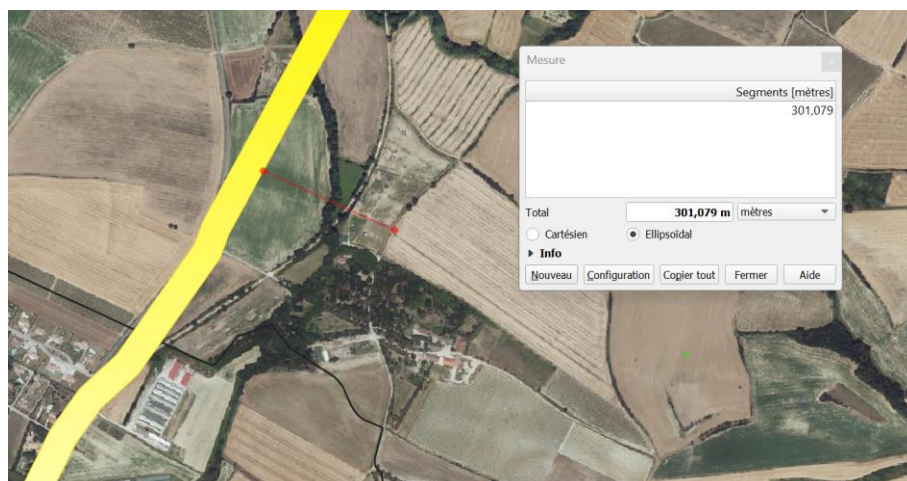
À ce jour, votre dossier présente un certain nombre d'informations relatives à l'opération projetée mais qui s'avèrent incomplètes pour l'instruction du dossier. Aussi, en application des dispositions de l'article R. 122-3-1 II du code de l'environnement, je vous demande de bien vouloir procéder aux compléments suivants :

Risques naturels et industriels : votre projet est localisé à proximité immédiate et dans la zone tampon d'une Obligation Legal de Débroussaillage.



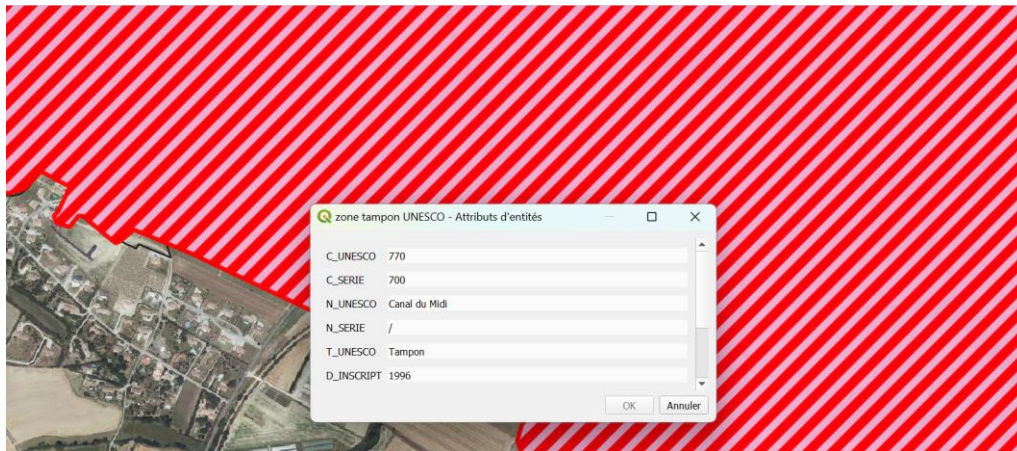
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Environnement-et-Developpement-durable/Foret/Defense-des-Forets-Contre-les-Incendies-DFCI/Les-Obligations-Legales-de-Debroussaillage-OLD>

Il est également localisé à environ 300 mètres d'une canalisation de transport de gaz naturel.

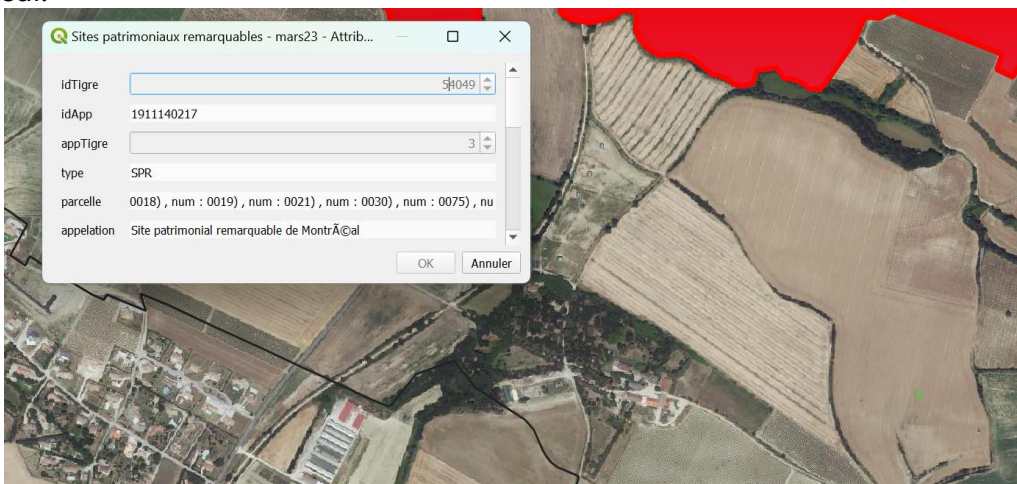


Merci de prendre en compte ces risques.

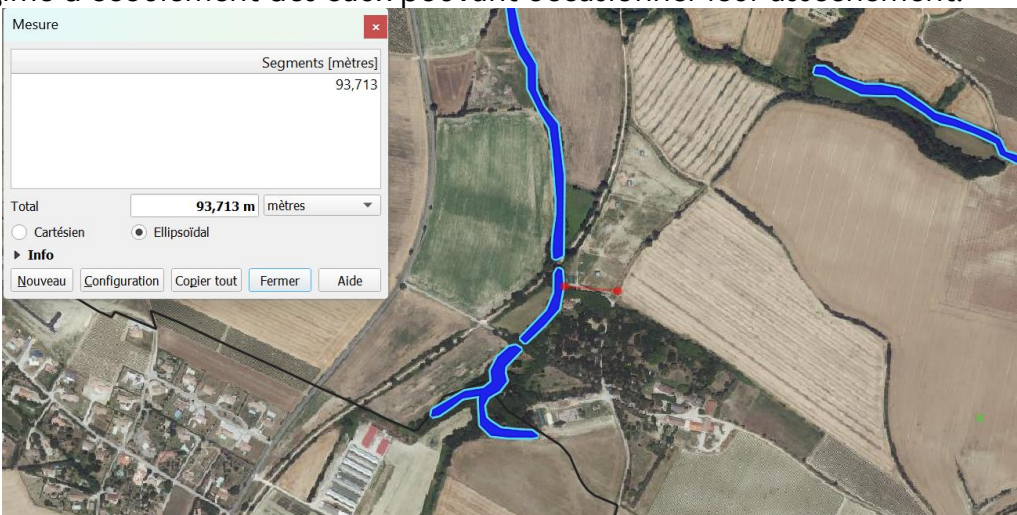
Bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon : votre projet est localisé dans la zone tampon du Canal du Midi classé Zone Tampon UNESCO.



Il est également situé à environ 230 mètres d'un site patrimoniale remarquable de Montréal.



Sensibilité environnementale : projet est situé à environ 100 mètres de plusieurs zones humides effectives à accès restreint. Merci de montrer toute absence de changement du régime d'écoulement des eaux pouvant occasionner leur assèchement.



Raccordement : Merci de cartographier le tracé et décrire les travaux nécessaires, donner la capacité disponible pour le raccordement (en précisant la puissance prévue par votre projet). Si le raccordement engendre des travaux sur la ligne ou sur le poste source, ils convient de les intégrer au projet et de les décrire. Ces travaux sont réalisés par le gestionnaire de réseau, mais font partie intégrante de votre projet et leurs impacts potentiels doivent être évalués et pris en compte dans l'examen au cas par cas.

Plan de masse : merci de faire apparaître sur le plan de masse les aménagements prévus (paysagers, base vie, pistes internes et externes).

Evitement Réduction et Compensation : si vous comptez éviter les zones à enjeux importants identifiées sur les périphériques, merci de prendre en compte dans le plan de masse.

Cordialement,

Service instructeur de l'autorité environnementale